

Comment le Caporal Bisson entra dans la Garde Impériale : anecdote historique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1907)**

Heft 101

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

naient des litanies ou prières non approuvées et ont été mis à l'Index. L'Ordinaire pouvant aujourd'hui donner ce genre d'approbations, ces volumes ont été éliminés de l'Index.

7° L'Index défendait des livres traitant de superstitions ou contenant la concession d'indulgences apocryphes. La Constitution *Officiorum* a pourvu à la première partie par les numéros 12, 13, 16, 17, et, à la seconde, la S. Congrégation des Indulgences, soit par les catalogues imprimés, soit par les règles générales pour discerner les indulgences apocryphes des vraies, a suffisamment éclairé les fidèles. La condamnation directe devenait inutile.

8° Il existe de petits factums, pleins, il est vrai, de venin et vraiment dangereux, mais qui sont devenus introuvables et constituent au pis aller une rareté bibliographique. On les a enlevés de l'Index, qu'ils auraient servi à alourdir sans but pratique.

9° Ont été pareillement enlevés tous les opuscules, pour la plupart ascétiques, qui se trouvaient dans les appendices des Index d'Innocent XI et de Clément VIII.

10° Nombre de thèses académiques ont dû être mises à l'Index à cause des erreurs qu'elles contenaient. Mais ces thèses n'ont maintenant plus aucune utilité, et, si elles ne sont pas tombées dans l'oubli, ne sont recherchées que par les bibliophiles, ou mieux bibliomanes, qui font de la rareté d'un livre le but de son achat. Il n'y avait aucun inconvénient à les omettre. Mais on ne pouvait agir de même quand ces opuscules, même de quelques pages, avaient une certaine utilité dans l'histoire de la théologie et de la doctrine catholique; aussi ces derniers ont-ils été conservés dans le nouvel Index.

11° Une catégorie d'ouvrages avait été, au commencement du XVII^e siècle, mise à l'Index, directement par le maître du Sacré-Palais; d'autres avaient été condamnés par la S. Congrégation elle-même, mais avec cette clause qu'on pouvait les omettre dans un prochain décret. Ils ont tous été enlevés de la présente recension.

12° La S. Congrégation du Concile avait défendu, par un décret du 29 avril 1621, toutes les anciennes collections de déclarations et résolutions de cette même Congrégation. Les décrets qui y sont contenus ne sont point par là même authentiques, puisque leur collection a été faite en dehors de la S. Congrégation, qui n'était pas responsable des sources où ils ont été puisés. Cependant, ces collections peuvent être utiles, et comme la constitution de Léon XIII, au

Jacquine distingua sur le canal le bruit obstiné d'une rame battant l'eau. D'abord, elle n'y prêta pas grande attention, mais, à la longue, elle finit par se sentir attirée et elle tourna ses yeux à peine essayés vers le dehors.

Nicolas était là!... dans une barque qu'il manœuvrait lui-même.

En voyant Jacquine il sourit tristement, mais d'une façon satisfaite. Depuis longtemps, sans doute, il guettait son apparition. Il posa un doigt sur ses lèvres en signe de prudence, montra un très petit paquet qu'il tenait dans le creux de sa main et tâcha de faire comprendre à sa bien-aimée qu'il souhaitait le lui envoyer.

Jacquine, avec la rapidité de la pensée, ouvrit la croisée, jeta au jeune homme une pelote de soie dont elle garda l'extrémité du fil.

(La fin prochainement.)

numéro 33, a pourvu à cette matière, on a cru inutile de les conserver dans l'Index.

Le nouvel Index comprend 316 pages à deux colonnes, ce qui facilite les recherches.

De plus, le R. P. Esser, pour mieux différencier les divers modes de condamnation de l'Index, a marqué d'une croix les ouvrages condamnés par Bulle ou Bref apostolique, chose qui est importante à connaître parce que leur lecture (*Décret Officiorum ac munerum*, ch. v. n°47) est défendue sous peine d'excommunication *ipso facto* réservée au Souverain Pontife.

Cette excommunication atteint aussi les ouvrages des apostats et des hérétiques défendant l'hérésie. Elle n'existe point pour les autres volumes mis à l'Index, d'où il est facile de comprendre l'utilité de cette indication.

Le R. P. Esser, secrétaire de l'Index, a voulu faire une édition vraiment scientifique, et pour cela il a commencé par corriger toutes les erreurs qui se trouvaient dans les éditions précédentes. Ce n'était pas un petit travail, et il a dû faire de nombreuses recherches dans les archives de l'Index et les bibliothèques pour contrôler les titres et les noms des auteurs, qui avaient été parfois inexactement cités.

La nouvelle édition a encore abaissé la note de certaines condamnations.

Ainsi, dans l'Index précédent, nous trouvons la mention suivante : *Dumas Alex. (pater et filius) — Scripta omnia romanensia qua sub nomine utriusque in lucem edita circumferuntur quocumque idiomate* (dec. 22 juin 1863). Dans la nouvelle édition, au contraire, la mention est ainsi conçue : *Dumas Alexander (pater et filius) — Omnes fabulae amatoriae* (dec. 22 juin 1863). On le voit, la différence est grande entre les deux condamnations, et la seconde restreint de beaucoup l'extension donnée à la première.

De même pour Balzac. Les anciennes éditions de l'Index, après avoir énuméré quelques-uns de ses ouvrages, ajoutaient : *et omnia scripta ejusdem auctoris* (dec. 20 jan. 1864). Au contraire, l'édition nouvelle nous fait lire : *Balzac (Honoré de) — Omnes fabulae amatoriae* (déc. 16 sept. 1841, 28 jan. 1842, 5 apr. 1842, 20 juin 1864) Cette décision indique plus clairement ce qui est défendu dans la production du romancier, et donne en même temps le motif de la condamnation.

Mais il serait trop long de poursuivre cet examen. Dorénavant, cette nouvelle édition rend inutiles toutes celles qui l'ont précédée, et est un travail vraiment nouveau. Dans les critères qui ont guidé la Commission, le R. P. Esser, suivant de point en point la constitution *Officiorum ac munerum*, nous a donné un catalogue scientifique des condamnations prononcées par l'Index, et l'a accommodé à la nécessité des temps que nous traversons.

Reclamations contre l'Index

Les attaques contre la S. Congrégation de l'Index ont commencé avec sa création. Les auteurs ainsi dénoncés déniaient à l'Eglise le droit de faire connaître aux fidèles les périls que ces publications faisaient courir à leur foi, ou soutenaient que la Congrégation s'était trompée dans son jugement. Ils affirmaient, et c'est la plupart des cas, que la Congrégation de l'Index avait agi dans des vues de parti, condamné des auteurs dans les livres, ou au moins sans les comprendre, avait indiqué comme dange-

reux des romans qui sont simplement agréables, etc. Ils disaient encore que l'Eglise ne peut défendre des opinions, contestables il est vrai, mais auxquelles on ne saurait refuser un fond de vérité; qu'il fallait savoir supporter la contradiction au lieu de la supprimer, et que réfuter ses adversaires était plus juste que les condamner.

La littérature française avait été le canal par lequel l'immoralité s'était déversée sur l'Europe entière, et si Paris était le foyer du bel esprit, il était aussi celui de l'irréligion. Dans cette ville comme dans l'ancienne Rome, se trouvaient toutes les erreurs; aussi la place faite à la France et à la presse parisienne dans l'Index était considérable. Les Français s'en sont plaints, mais ils auraient mieux agi s'ils avaient supprimé la matière de la contestation, en imprimant de mauvais livres.

Et puis, il faut bien remarquer qu'un livre écrit en français a une diffusion bien plus considérable que le même ouvrage en une autre langue. Il n'y a pas un roman allemand qui ait eu le succès de ceux d'Alexandre Dumas, George Sand ou Eugène Sue; il y a donc là un motif particulier de frapper ce genre de littérature. Souvent la S. Congrégation ne met point à l'Index un livre qui mériterait d'y figurer, pour ne pas lui faire une réclame inopportune; mais quand le livre s'est fait cette réclame par le nom de son auteur, le charme de son style ou toute autre circonstance, la condamnation, intervient pour avertir le fidèle du poison qui se cache sous les fleurs.

Ces discussions, ces protestations, qui se répètent d'ailleurs périodiquement, prouvent au moins une chose : c'est que les condamnations de l'Index portent, et qu'un auteur n'écrit pas un livre pour le faire mettre à l'index et en tirer un regain de popularité ou une augmentation de débit. Il y a eu au tribunal de la Seine des procès d'éditeurs contre l'auteur dont le volume avait été mis à l'index, causant ainsi à l'industriel un préjudice considérable. La condamnation du grand dictionnaire de Larousse n'a certes pas aidé à sa diffusion, loin de là; et les auteurs du *Nouveau dictionnaire illustré de Larousse* doivent en grande partie leur succès de librairie sans précédent aux précautions prises par les directeurs pour que leur publication ne pût tomber sous les justes observations de l'Index.



Comment le Caporal Besson

entra dans la Garde Impériale

ANECDOTE HISTORIQUE

En parcourant les salles désertes et silencieuses du Palais de Compiègne, qui se souvient aujourd'hui que ce lieu fut, durant toute la période du Second Empire, le séjour des fêtes les plus magnifiques ?

L'Empereur Napoléon III, et avant lui le Prince Président, avait pris en affection singulière cette résidence.

Mais ce fut particulièrement dans le cours de l'année 1852 que le Palais de Compiègne put se flatter d'être le plus gai et le plus hospitalier de tous les palais de l'Europe.

Bals, soupers, réceptions officielles ou intimes, représentations théâtrales, rendez-vous de chasse, tous les plaisirs s'y succédaient les uns aux autres avec un entrain incroyable.

Le but que se proposait le prince Louis-Napoléon en organisant ces réjouissances fastueuses était moins de satisfaire à ses goûts personnels que de multiplier les occasions de rapprocher de lui la belle Eugénie de Montijo.

M^{lle} de Montijo — on le sait — était l'âme de ces réunions. La passion qu'elle avait inspirée au Prince n'était un objet de mystère pour personne et déjà, à cette époque, on saluait en elle la future compagne du chef de l'Etat.

Non que la médisance pût saisir le plus léger prétexte pour attaquer sa réputation. Jamais fille courtoisée par un souverain n'avait, avant celle-ci, montré plus de prudence dans sa conduite.

Les seules faveurs qu'elle accordât à son soupirant se bornaient à accepter de lui des invitations de plus en plus fréquentes à ses fêtes et à faire rayonner sa beauté au milieu des salons officiels.

Et pourtant le moment n'était pas si éloigné où la fortune allait mettre un terme à cette intrigue platonique, en plaçant sur le front de M^{lle} de Montijo la couronne d'impératrice des Français.

N'était-ce pas pousser la réserve jusqu'à la cruauté que de se dérober plus longtemps à des entrevues en tête-à-tête, sollicitées avec insistance ?

Pressé par son impatience, notre amoureux résolut un jour d'enlever par ruse ce qui lui était refusé avec tant d'obstination.

Il confia son projet à son compère, le général***, et tous deux, prenant en riant leur chapeau et leur canne, se dirigèrent vers le parc pour y exécuter leur tour de promenade habituel.

L'hôtel occupé par M^{me} et M^{lle} de Montijo était situé dans le voisinage du palais. Le jardin de cet hôtel s'étendait jusqu'au parc présidentiel et n'était séparé de celui-ci que par un mur percé d'une porte de communication.

Il n'y a pas si longtemps que certaines maisons riveraines du Jardin du Luxembourg avaient des ouvertures sur ce jardin. L'hôtel des Mines est même resté dans ce cas après la démolition de toute cette partie de l'ancienne rue d'Enfer.

Dans quelle intention les deux civils voulaient-ils s'introduire dans ce jardin ?

C'était dans ces conditions tout à fait semblables que se trouvait l'hôtel en question.

On était en août. Chaleur accablante.

Aussi, les grandes allées du parc étaient-elles peu fréquentées.

En revanche, on apercevait sous les tailis une masse de dormeurs mollement étendus à l'ombre.

Le prince et son compagnon s'enfoncèrent sous bois et disparurent dans la direction du mur dont ont parlé.

Cet endroit, peu hanté par le public, était l'un des plus agréables en cette saison.

Les vieux ormes y entrecroissaient leurs hautes branches, projetaient sur le sol une ombre épaisse et empêchaient les fougères de se dessécher. De telle sorte que, même par cette température tropicale, ce coin privilégié jouissait d'un semblant de fraîcheur.

De tels avantages n'avaient pas manqué de frapper le caporal Bisson et son camarade Renaudin.

Ces deux militaires ayant pénétré dans le parc pour s'y abandonner pendant quelques heures aux délices de la sieste, venaient de découvrir cet oasis.

Déjà ils avaient débouclé leur ceinturon et suspendu leur coupe-choux aux brouis-

saillies, en compagnie de leur shako, afin de se mettre à l'aise.

A cet instant, leur attention fut éveillée par l'arrivée de deux civils marchant droit à eux.

— Militaire, dit le plus grand de ces messieurs en s'adressant à Bisson, voulez-vous gagner une pièce de 20 francs en cinq minutes ?

Le caporal, ahuri, se mit bêtement dans la position du soldat sans armes.

— Et toi, continua l'inconnu en se tournant vers l'autre soldat, serais-tu content d'en empocher autant que ton camarade sans te donner plus de mal que lui ?

Renaudin reproduisit de point en point la pantomime de Bisson, et tous deux, immobiles, la main sur la couture du pantalon, attendirent les ordres.

— Militaires, reprit le civil, quel est celui de vous qui enlève le plus de bons points au gymnase ?

D'un geste sublime d'abnégation, Renaudin désigna son caporal.

Bisson abaissa les regards avec modestie et ébaucha un sourire niais en signe d'assentiment.

— Eh bien ! mon brave, puisque tu es fort en gymnastique, regarda ce mur. Il s'agit de l'escalader militairement et sauter de là-haut dans le jardin d'à côté. Une fois dans ce jardin, tu iras à cette porte que tu vois et tu l'ouvriras en tirant sur le verrou qui la ferme à l'intérieur. Cela fait, cette pièce de 20 francs sera à toi.

— Et moi ? fit l'autre.

— Toi, mon garçon, tu n'auras pas autre chose à faire qu'à te poster en sentinelle à cinquante pas en avant et à l'arranger de façon qu'aucun badaud ne vienne nous embêter. Après quoi, tu empocheras cette autre pièce de 20 francs. Est-ce dit ?

Les deux troupiers hésitèrent un moment.

A la longueur de leur mine, à leur attitude penaude, on devenait qu'un combat se livrait dans leur conscience.

(A suivre.)

Les travaux de décembre

Mois mort : pas de travaux possibles au dehors, mais la nature avec ses frimas n'en accomplit pas moins son action bienfaisante sur la terre qu'elle assainit. Les dieux du mois sont nombreux et se rapportent surtout à ce souhait que chaque saison arrive en son temps et l'hiver au sien :

Pluie d'orage dans les Avents

Empêche l'hiver d'arriver en son temps.

A Noël les moncherons,

A Pâques les glaçons.

Les travaux de grande culture sont bien simplifiés. Quand le sol a été durci par la gelée, on en profite pour transporter sur place les fumiers, les composts, les amendements qui doivent être utilisés, aussitôt que le temps le permettra, dans les labours de défrichement des landes ou des prairies usées ou dans les labours profonds préparatoires aux semailles de printemps. C'est le meilleur moment pour donner d'avance à celles-ci, les engrais potassiques (200 kilos de chlorure de potassium par hectare), et phosphatés qui leur seront nécessaires pour un bon emblavage. La potasse et l'acide phosphorique, retenus par le sol, se diffusent pendant l'hiver, et les céréales sarclées de printemps, qui ont de si grands besoins d'engrais pendant les premières périodes de

leur développement, trouveront, dès les semailles, le sol préparé comme il le leur faut.

L'hiver convient tout spécialement à la fumure des prairies sur lesquelles la potasse exerce une action remarquable. Sous l'influence de la kaïnit (800 kilos par hectare) ou de chlorure de potassium (200 kilos) la flore des prairies s'améliore ; les plantes inutiles ou dangereuses disparaissent, remplacées par des légumineuses avidement recherchées par le bétail, et la végétation, facilitée par une fumure rationnelle, pousse avec vigueur. On récolte plus et meilleur.

Une autre préoccupation du cultivateur doit être, à cette époque de l'année, de veiller partout dans le domaine, à l'écoulement des eaux et notamment aux sillons aménagés à cet effet dans les emblavures.

On continue les irrigations dans les prairies si le temps le permet. Il faut naturellement éviter d'arroser quand le froid est intense ou menace de le devenir. Lorsque des gelées fortes surviennent, l'eau, en se congelant, soulève le sol, et à la fin de l'hiver, on est amené à faire la constatation désagréable que le gazon n'adhère plus et, pour réparer autant que possible le mal, on est obligé de recourir à une série de roulages en février, mars et avril.

On tond, on répare les haies.

Au verger, on enlève le gui qui végète sur les pommiers et les poiriers et on débarrasse ces arbres des lichens et des mousses qui couvrent leur écorce et abritent la vermine.

Au potager, défoncements, bêchages et fumures : enfouir, par mètre carré, 25 grammes de sulfate de potasse et 60 grammes de superphosphate. Pendant les mauvais jours, on fait des paillasons, on répare les châssis, on épure et on sélectionne les graines de semence.

Plus de fleurs de jardin, si ce n'est la rose de Noël. Vers la fin du mois cependant, la violette de Parme, la jacinthe blanche, la tulipe odorante commencent à donner sous châssis. S'il ne gèle pas, élaguez et taillez vos arbrisseaux. La taille des rosiers peut aussi se pratiquer dans ce mois si le temps le permet. Ayez surtout soin de réchauffer vos rosiers en les bulant avec de la terre ou en les couvrant de litières ou de feuilles sèches. Dans les fortes gelées, il ne suffit pas de chauffer la serre, il faut étendre des paillasons sur le vitrage.

A temps perdu, il est bon de ramasser les détritiques sur les terres, les curures des forêts, etc., pour en former des composts.

Le maître est souvent appelé à la ville par la vente des grains et du bétail, il a aussi son coup d'œil à continuer de donner partout aux champs, à l'écurie, à l'étable, à la bergerie, à la porcherie, dans les hangars d'instruments et de véhicules, dans les granges ; pourtant il doit trouver quelques heures vers la fin du mois pour dresser l'inventaire général de la ferme et établir la balance de son doit et avoir, s'il veut savoir où il en est de ses affaires, par où pêche son exploitation, les améliorations qu'il faut y apporter et les faites de coulage à boucher.

Les travaux intérieurs varient peu de ceux du mois précédent. Il faut y ajouter les soins que comportent l'agnelage et le régime qu'il convient de faire suivre aux brebis qui nourrissent. On pourra également commencer l'engraissement du gros bétail et pousser activement celui des porcs qui devront consommer toutes les racines et tous les tubercules dont le degré de con-